

Préavis Municipal – 20/2025

Mise en conformité du stand de tir – Raccordement à l'égout et gestion des eaux pluviales

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Le stand de tir communal est actuellement équipé d'une fosse septique destinée à la collecte des eaux usées. Cette installation n'est plus conforme à la législation suisse en vigueur, notamment à l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201), qui impose, sauf exception, le raccordement des bâtiments aux réseaux publics de collecte des eaux usées (art. 8 al. 1 OEaux).

Le stand de tir communal doit être raccordé au réseau d'évacuation des eaux usées pour être en conformité avec la législation en vigueur.

Par ailleurs, les eaux pluviales du site sont, jusqu'ici, évacuées par des puits perdus. Ces installations, aujourd'hui bouchées et, surtout, sous-dimensionnées, ne permettent plus une évacuation correcte des eaux de ruissellement. Cela a pour conséquence directe des coulées de boue sur la propriété voisine.

2. Projet

Comme mentionné en préambule, les travaux proposés visent à résoudre les deux problématiques suivantes :

- Mise en conformité avec la législation : le bâtiment serait raccordé au réseau d'égouts communal conformément aux prescriptions légales en vigueur.
- Gestion des eaux pluviales : l'ancienne fosse septique, une fois vidée, pourrait être utilisée comme puits d'infiltration pour les eaux de pluie, améliorant ainsi de manière significative la gestion des eaux sur site.

Cette approche permettrait non seulement de respecter les normes légales en matière d'assainissement, mais aussi de limiter les nuisances causées au voisinage.

3. Coûts du projet

Descriptif	Montant
Mise en place du chantier et finition	800 CHF
Matériaux (sable, gravier, conduite et chambre)	4'733 CHF
Travaux de creuse et puit perdu	8'605 CHF
TVA (8.1 %)	1'145 CHF
Total TTC des travaux et matériaux	15'283 CHF

Frais de géomètre pour relevage de la conduite GPS et servitude	3'000 CHF
Total TTC avec géomètre	18'283 CHF
Marge de risque 10%	1'817 CHF
Total TTC avec marge de risque	20'100 CHF

4. Amortissement des investissements

Conformément à la grille imposée par le règlement sur la comptabilité des communes pour la rubrique « Travaux de menue importance », l'amortissement des coûts du préavis doit se faire sur une période de 10 ans.

L'amortissement sera mis au budget et débutera l'année suivant la clôture du préavis, à priori en 2027.

Il est à souligner que le curage annuel de la fosse septique coûte, environ, 1'000 CHF. Les travaux mentionnés dans ce préavis permettront d'économiser cette charge annuelle récurrente.

5. Conclusion :

La Municipalité propose au Conseil Communal :

- Vu le préavis N° 21/2025
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Ouï le rapport de la commission PaCom et urbanisme
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

1. **D'accepter le crédit d'investissement de 20'100 CHF pour la mise en conformité du stand de tir**
2. **D'accepter la prise en charge de leurs financements par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt au meilleur taux si nécessaire**
3. **D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la l'exécution de ces travaux**

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, ses meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Johann Theux



La Secrétaire :



Laury Brünisholz